

reçut et assés par m^r. Samuel
 d'acolle procuereur ch^z paulin d'acolle
 d'acolle de l'université de paris le
 10 octobre 1651 cinquante quatre



compte vingt troisie du Vendeur de l'université
 de paris que au d^e messieurs les Vendeurs
 d'acolle procuereur, Suppl^{ts}, d'acolle et
 adjoind^t de l'ad. université m^r. Samuel
 d'acolle procu^r ch^z paulin d'acolle d'acolle
 de l'ad. université accu^s de la receipte et
 de l'acolle par lui fait depuis le premier
 octobre mil six cents cinquante deux, et le
 compte de l'ad. université le dix^{me} octobre
 mil six cents cinquante trois.

misques a pareil
 (le 1653)



accorde-

triumphant
 Defacy son —
 mpm

Cr. 4. 1/2. Cr. 5.

ij

11

accorde- acuse de huitz cinq sols 7. dotant foudrils et
 quatre deniers pavisis de cens que lad. universite
 doit de poider et pbaroir par Gauny au Sur de
 pteit maison Poignant la pcedente qui a cy
 devant appartenu audit Sieur de fere cy.

xxxv. lxx

Cij

accorde-

Do m. J. J. amy advocat & paulier. J. J. amy
 premier de l'equivaloy son fidele habituel de m.
 J. J. amy advocat & le loue l'eu pte de maitre
 ambroise amy commis a l'extraord. del guel
 de ses fidele & l'aveit habituel de m. ambroise
 amy proc. & le loue l'eu pte qui estoit habituel
 de m. abanale amy qui estoit aussi procureur
 & l'adit loue la somme de quinze liures
 quinze sols obols pour une annue de l'adit au
 del. Septembre 1653. acuse de quinze liures
 quatrevingt sols de cens foudrils et dix deniers
 pavisis de cens que lad. universite a doit
 poider et pbaroir par Gauny au Sur de
 maison de l'equivaloy de la rue de Colombier
 Poignant l'eu l'autre qui ont appartenu
 audit fere m. ambroise amy cy.

xlvi. xlv. obols

Cij

De la refuse m. pteit Caluys au lieu de la
 refuse m. Estienne Corneil vivant proc. & le
 loue la somme de six liures cinq deniers
 de l'adit annue de l'adit au del. Septembre 1653.

accorde
deux de neuf liures de arbo fontibz &
de quatre deniers pavisis de lens faisant
partir de dix huit liures dix deniers de
ceul de arbo que lad. Venimble a droit
de prendre & percevoir par bauny au lieu
deux maisons Seignal Priu de Colombil
dont l'une appartient a lad. Vefue Caluz
et l'autre a m. albanas ainsy.

xx. 6 ch.

xx
accorde
Dit m. albanas ainsy pavillie lomme
de neuf liures cinq deniers pour une
annee de l'an au del. Septembre 1633. accorde
de neuf liures de arbo fontibz & cinq deniers
de lens faisant moitié de lad. dix huit liures de
arbo fontibz & huit deniers pavisis de ceul
partir & l'autre produisent comme estant au
lieu de m. Vefue Vefue ainsy.

xx. 6 ch.

xx
accorde
De m. m. Gavril loibdau lous. & la lous
de aydal au lieu de marbo le prestre vinant
femme de m. Bay bayd & auparavant vefue de
m. Estienne Jicot & de barbe Guyon vefue de
leur m. Louis de Vignault qui estoit au lieu de
la vefue m. Guille ainsy Guyon laquelle estoit
au lieu de Bay du pont la lous de l'ay
liures Seignol sols cinq deniers pour une annee

accorde

aux Elles qui furent a Gabriel Montag
 & magdeline Calaudon depuis a madame
 la presidente Heluig & a present aux Heritiers
 de defunct monsieur Boulangers Cous.ⁱⁿ & la
 grande Chambre ayant acquis des Heritiers
 de lad. Dame Heluig & qui font partie de
 l'audy estant de l'elude la maison seize au
 de Sylve cy.

7. 8.

iii
m

accolto

Et pendant fait aussi Recepte de la
 somme de six liuvel dix deniers pour
 pour une année de la rue au d. l. septembre
 1653. cause de six liuvel 7. de rente font
 et huit deniers parisis de ans que ledit
 université a droit de prendre de p. l. a. l. o. i.
 par bailliage sur une maison sise au coin de
 Colombiel appartenant à Dame Marie
 Thibault veuve de m. ^{re} Gustave Violle
 Schallier sœur d'atgis fille de Damoiseau
 Marie Honore veuve de feu s. d'Anglure
 qui fut a feu Claude Honore au lieu de
 Christophe le moineux tenant d'un part
 ala rue de Colombiel d'autre a m. ^{re} Elie
 Cede s. d'el fongebais, d'autre a feu mont
 Cusson premier président de la ^{lour} Gambois de
 monnaie et par de l'ib. ala rue d. s. Marie

Gr. H. x. 3.

Le Vendant fait aussi Peuple de la Pom

De Douze liure dix sols six deniers pour
un an et d'habitation au del. Sept deniers 1653. accorde
de Douze liure de rente fontide et dix sols
pavisis de celui que lad. Universite a droit de
preluder et pelerie par chaq. an sur dix
maisons seigneurie de Colombier appartenant
a m^r. Elie bled. Sieur de Longchamps docteur de la
faculte de medecine accorde de la somme fille
de m^r. Jacques Andronel Sieur de Calan, et l'autre
commun heritier de Sieur de la gouvandiere son
père parant, d'une part a lad. Dame d'assis d'autre
ala petite s'ign. ay

xxij. s. lxxij.

De m^r. Jacques de Brothuille sous^r. au grand
conseil au lieu de comme ayant declaration de
m^r. Claude le not. de l'apport de la finance
de l'écuyer qui estoit au lieu de m^r. Cougele advocat de
la cour d'autre heritier de son m^r. de son
vivant sous^r. de la cour la somme de soixante
dix sols cinq deniers pour un an et d'habitation au
del. Sept deniers 1653. accorde de soixante dix sols
de rente fontide et quatre deniers pavisis de
celui que lad. Universite a droit de preluder et
pelerie par chaq. an sur une grande maison
seigneurie de Colombier qui a y devant appartenir
audit Sieur de son ay.

Lxxij. s. lxxij.

Credit Sieur de Brothuille sous^r. au grand
conseil la somme de trente cinq sols pour

Seigns lincol Seigns sols de rante fontibot &
 quatre deniers de parisis de cens que ladicte
 universite a droit de percevoir & percevoir par
 chacun an sur deux maisons seigneur de la rue
 du Colombier Poignantel l'une l'autre a pnt
 redempte de son appartenement audit. 5. Loiseau

abr. 11. abr. 12. 13.

21

accorde

Seigns damoiselle magnifique Vollet femme
 de George de Bouquet 5. du fonsnay au lieu
 de m. Michel Poulleau p. 100. de la Cour qui
 estoit au lieu de la rue de St. nicolas petit & de
 m. Petit advocat habitant dudit d'effluent par
 la somme de cinq deniers pour une année de St. Ger
 au fons 5. Vollet 1333. accorde de quatre deniers
 parisis de cens que ladicte universite a droit de
 percevoir & percevoir par chacun an sur une mais
 seigneur de la rue du Colombier appartenant a ladicte Vol
 & de son sur une estable & chambre appartenant
 audit petit advocat faisant partie de la maison
 qui a entre par la rue de St. Germain comme aiant
 ladicte estable estee bastie sur cinq bois de
 fons de quatre qui faisoient cy devant partie
 du fons de la maison de ladicte Vollet & qui
 depend a present de la maison dudit petit advoca
 appartenant a ladicte Vollet laquelle maison
 de ladicte Vollet a cy devant appartenue a Jean

De Vente & Acquisition par Contrat passé
poussant de la somme de soixante & dix
deux auvil mil ^{vingt} six cens quatrevingt dix
Sept ag.

C. ch.

xij
accorde
De M^{re} de S^{re} n^{re} de Legation de M^{re}
nicolas le traucelz Sieur de Saint-denis
lequel feu Sieur de Saint-denis avoit droit
par declaration de M^{re} nicolas le traucelz la
somme de deux sols six deniers pour un
anvers de S^{re} au jour s^t. Pierre 1653. ceant
de pareille somme ^{de cens} que lad. Universite
a droit de prendre & percevoir par S^{re}
au sur cinq^{te} quatre boises & deniers de
terre assise sur le Colombier qui font de
p^{nt} partir du cloch^{re} d^{re} Sieur de Saint-denis
ag.

ag. C. ch.

xij
accorde
De la somme de deux sols six deniers pour
un anvers de S^{re} au jour s^t. Pierre 1653
ceant de deux sols parisis de cens que
ladite Universite a droit de prendre &
percevoir par S^{re} au sur une maison
sise de ladite Ville du Colombier appartenant

14

Somme du 3 chap de recette et
de ~~80~~ 80^{tt} 9 s 3 d. obole.

Quatri^e (Poisie). Ch. de Vasth accant
Dell'antell p^{re}ceptibill su
Chostel de vill^e et Ch^{ev}go^r de
frann

accorde

Le Vendant fait Vasth de la somme de
treize cinq liuvel pour une annue de l'annee
au del. de l'annee 1638. accant de deux parties
de l'antell de l'antell constitue alad. uniuersit^e
a p^{re}ceder su le Ch^{ev}go^r de frann l'ant de
quinze liuvel 7. et l'autre aussi de vingt
liuvel 7. par deux Contraite du 29 octob^r
1666. et 29 de l'annee mil cinq ans soixante
doux et ay.

xxv. 1/2

somme de 4 lias et 1/2 de 35 1/2

accordé par
me mare

Au regard de la permission qui souloit estre
donnée par ladicte université de que l'el
chaucelie de voiturie de souloit prouver
auparavant l'el voullent pour passer avec
l'el chavostel de chaux par leau dedans
dudit port aux elies lesquelles chaucelie de
voiturie n'ont pris aucune permission pour
l'el passage pendant l'anné du port
compte non plus que depuis l'el. voullent
de n'y est pas parloir que pour l'el ou de
compte de l'el de memoire comme aux
comptes prouvent

Memoire



fix^{me}

Cinquie. Ch. de Tourst accablé del chs
de Ventel appartenant a lad. Université
de quelle a droit de pchier de pchier
sur ^{les maisons basses sur} le loyer aux elies aux moys de
l'avoit calen d'ice le 1^{er} d'augustin de d'ice de la
congru^{on} de bougell de du petit conseil du ving trois
de l'avoit mil six ans ving deux.

De m^e. Chaumy proc^{er} au grand conseil au lieu
de m^e. Vobet le bachelier de francois pchier
la somme de quatrevingt dix liards trois deniers
pour une année d'ice au del. 1^{er} septembre
1653. accablé de pchier la somme de l'ice de l'ice que
lad. Université a droit de pchier de pchier par
Chaumy sur une maison seigneurie de Jacob
contenant trois ans trois de l'ice suivant le bail
a l'ice de l'ice par pchier Guillaud de boullup
notaire au bailli de pavis a Guillaume
l'année d'ice le douze avril mil six ans trois
1653.

iii^{xx}. xth m^e

De la d'ice m^e. pchier la somme de soixante liards
l'année la somme de soixante liards
deniers pour une année d'ice au del. 1^{er} septembre
1653. accablé de ^{soix} liards 12. de l'ice fontils
de l'ice deniers de l'ice que lad. Université a droit
de pchier de pchier par Chaumy sur une maison
de l'ice contenant deux ans trois de l'ice seigneurie de
lad. Université de Jacob qui a appartenir a d'ice d'ice
Philippe par l'ice par pchier Guillaud de boullup
notaire au bailli de pavis a Guillaume

[illegible][illegible]

17 accorde

Nominer Ladiy et haultreloche
 que contrain par le p. ad eum
 - litzb uill ad p. bon hump Notuim
 - la may auel et die hui et may
 ghe may ex. Lxth u d

9

Depuis Lo Comp. p. rindan
 et le vingthuiet July 1683 le
 Mandant et tenn des Religieuses
 priant et souant d'olac hui et
 La sommo de dix mil deniers
 guas et cinq livres deux sols
 deniers deniers pour la corroya
 et pour d'apier le premier octobre
 1699 Jusqu'en p. au 1^{er} jour 1683
 a cause de six ans une livre
 dix sols trois deniers et un p. a
 deux ans. Livre deux p. a
 et l'ann. m. p. a. s. m. m.
 et l'ann. d'olac hui et p. h. l. p.
 L. l. l. t. , trois ans et un vingth
 six livres deux sols six deniers
 quatre livres deux sols six deniers
 deux ans et cinq livres six p. l. m. d.
 cinq sols six deniers et deux p.
 guins et l'ann. six p. sols six p.
 deniers quatre L. d. d. m. m.

Humain Ensemble ala
 sommo de luy (un) Soixant six
 Linné huit Sole obelle Dub
 Cadice Vniuers 162 par L. d.
 Heligius de la Chaux 2 suum
 Linné Courant du Douze Vierge Juller
 edixit may 1643 a suum
 de m. t. suot de l'Heyne Dague
 du 20 de novembre 1647, L'naus,
 cause de Lacyristroy par
 L'ay L'air de l'Hayne L'air
 de m. mai 1647 Soixant Huc
 de l'ay par Courant passe
 par de m. Mariog a Soy
 Compagnoy notew a l'fle d'ayne
 Le Vierge L'indes Juller 1651 tout
 L. d. Sommo humain ala l'indes
 de deux mil deux Cinq guo de
 Cinq Linné Douze Sole ^{de l'indes} par actam
 Cadice d'ayne de l'Heyne L'air
 par L'indes L'air par L'air
 Comp. 2 du Vierge L'indes
 gl' L'ayne que L'indes
 L'indes L'air L'air

cy

219 n. 1. alb. # 21. 22. 23.

[illegible]

La. ^u a. m. c.

Bij
 Compteur de
 Gabels
 Gronden

Cij
 Delle dille Voligier, prouise, et conuient d'ela-
 gavit la somme de quatre cent soixante l'p
 liuill selz sols vj denier pour une année
 de l'année au del. Septembre mil six cent cinquante
 trois arants de trois arille fontible par dix
 denier alad. vniuersite, l'un de trois cent quatre
 vingt sept liuill arz sols vj denier p'capite
 par douze cent quatre vingt arz Hoiselle et
 deux tiers de l'arille de l'arille Voligier par
 contract de douze l'pille mil six cent soixante
 l'arille de l'arille cinq liuill cinq sols p'capite
 par cent dix sept Hoiselle et denier de l'arille
 suivant le contract de bail a l'arille et arille de
 l'arille l'arille audit ar mil six cent soixante, et
 l'arille de quarante cinq liuill par cent cinquante
 Hoiselle suivant le contract de dix huit may audit

le dit leuilland & bouffumpé notaiuell es.

us. Lix. xlv. xlv. xlv.

7

De m^r. Jolly lous^r & leu skivo du Roy
Legataire universel de feu m^r. Pelay le moyn
la somme de cinq^{ts} mil liuill quatre^{ts} sols
dix deniers pour une annue d'habitation au d^r. Jour
d^r. Septembre mil six cens cinq^{ts} trois acens
de cinq^{ts} mil liuill quatre^{ts} sols de rente
fontaine, & dix deniers de l'ens que ladite
universite a droit de prendre & percevoir
par chaun an sur quatrevingt dix mil boissell
de filz sur les quelz sont une maison &
pouding seigneurie d'ell angel suivant le contrat
de bail a cens d'ens fait a philippe d'ens
passé poudant le dit leuilland & bouffumpé
notaiuell le vingt quatre octobres mil six cens
treize us.

Lix. xlv. xlv. xlv.

8

De damoiselle magnifique Regnault
fille de m^r. Pelay Baptiste malheur
Gistovigvaps du Roy au lieu de m^r. Pelay
un advocat qui estoit au lieu de Pelay du but
& d'ens l'ens de feu Innocent l'ens
la somme de quatre liuill six deniers pour
une annue d'habitation au d^r. Septembre mil
six cens cinquante trois acens de quatre

le Vendeur dit que par la vente du dix-neuf
aout mil six cent cinquante-cinq
certaines lettres l'innocence et le fidele augustin
reafforment, lesd. Voligieux ont été condamnés
pour le fait principal et vingt autres d'arrabago
schéris au delmeil de décembre mil six cent cinquante
dix, de la censure de l'écrit de dix liure mil six
cent dix. Six deniers d'un par substituer par pasquiel
la. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 841. 842. 843. 844. 845. 846. 847. 848. 849. 850. 851. 852. 853. 854. 855. 856. 857. 858. 859. 860. 861. 862. 863. 864. 865. 866. 867. 868. 869. 870. 871. 872. 873. 874. 875. 876. 877. 878. 879. 880. 881. 882. 883. 884. 885. 886. 887. 888. 889. 890. 891. 892. 893. 894. 895. 896. 897. 898. 899. 900. 901. 902. 903. 904. 905. 906. 907. 908. 909. 910. 911. 912. 913. 914. 915. 916. 917. 918. 919. 920. 921. 922. 923. 924. 925. 926. 927. 928. 929. 930. 931. 932. 933. 934. 935. 936. 937. 938. 939. 940. 941. 942. 943. 944. 945. 946. 947. 948. 949. 950. 951. 952. 953. 954. 955. 956. 957. 958. 959. 960. 961. 962. 963. 964. 965. 966. 967. 968. 969. 970. 971. 972. 973. 974. 975. 976. 977. 978. 979. 980. 981. 982. 983. 984. 985. 986. 987. 988. 989. 990. 991. 992. 993. 994. 995. 996. 997. 998. 999. 1000.

Memoire

cel d'icele Voligulix qu'il eust de voir ¹² esto
fait a vingt priede pour p'cho. quoy qu'il n
doive esto qua saison de dix huit qui est la
mesure du faux bouy d'icele est paulo' que
pour memoire.

Memoire

22 13

Et quant au droit d'indammité auquel les
freres augustin ont esto' condamnés par
ledit arrest du dix huit aoust mil six cent
quarante cinq l'icele partie aians esto' appoint
d'avoit a servir, produire et contredire
selon l'Intention, mais par arrest au rapport
de monsieur berrois le neuf mai mil
seul quarante sept par lequel l'icele freres
augustin ont esto' condamnés par ledit
droit d'indammité a raison du ling. d'icele
de requo le l'audin d'icele plaue attachant
par l'icele l'icele d'icele l'icele d'icele l'icele
de l'icele l'icele pourroit valloir au mois
de decembre mil six cent vingt deux requo
na l'icele esto' l'icele d'icele d'icele l'icele
esto' l'icele l'icele d'icele d'icele l'icele l'icele
memoire.

Memoire

23 14

De l'icele freres augustin au foin la

Un anvers de l'écu au del? Septembre mil six
cent cinq? Trois de trois cahiers fontibid, l'un
de trois de un liure, l'autre de quarante huit
liures, et l'autre de trois six liures qu'il
doivent a l'universite, et qu'ils sont condamnés
accordés par le continu par l'edit au del du
dix-neuf aoust mil six cent quarante
cinq accords del place baillies a l'un
par l'edit frere augustin, l'un de
de cent trois boises douze pices a
alpsour mervant, l'autre de cent soixante
boises a Pollan le dur, et l'autre de
six vingt boises a Louis Chervin dit
Calison par trois contractes du douze
juillet mil six cent dix-sept passez par
devant l'edit Guillaud et contempné
notaire, l'un quelle trois places font a
present parties de luy del l'adme de l'ed.
frere augustin es.

f. xl. 4

15

Fait aussi le vendant adapte de la
somme de soixante cinq liures
douze sols six deniers pour un

22

recompte

mil six cent cinquante trois acens
 de dix centes fontibles l'un de
 quatre dix centes l'un six dix
 fontibles par pasquie auels sur ce
 huit bois cent pasquie de deux dix
 part, et quatre trois cent trois sols
 aussi de deux aussi fontibles fontibles
 par subit le sur sur cent dix sept
 bois et dix cent de deux par dix
 fontibles par pasquie l'un
 Guillaud et fontibles fontibles au
 Chastel de paris le Douze Guille mil
 six cent quatre sur le quel plus
 y a quatre maisons basties dont trois
 ont esté acquises par le fidele de
 Chaville et la quatrième par le fidele de
 le quel maison de l'un desquels
 dudit avest de dix cent acens mil
 six cent cinquante cinq sont des bagues
 de dix centes dont le fond est
 sur le main de dix cent fidele
 augustin reformé ainsi qu'il a esté
 dit de l'autre qu'il a esté de present
 de l'un des.

Je déclare le Vendant qu'il ait fait
calculer actuellement au profit de tout
celui avoué par lui sur les
la vente est, ^{quel y a par la} ^{qui l'adite} ^{calculer} ^{no lui}
puisse nuire ni préjudice au
reconvenant qui entend faire de même
avoué par lui le dit.

Somme de ce chapitre est
de trois mille deux cent quatre
cent soixante dix.

Somme totale des sept chapitres de
la vente est de quarante quatre
mille quatre cent quatre-vingt
deux.



Se d'Orchano adame un d a
 Noull air uelleu v. l. d u lino
 De rimbuer suum l. l. Couuau du
 D'auuie rous 1639 p asse p aduam
 Leuiguo a bouet No r m ex
 n d m^{xx} n^{xx} m^{xx} n d

deux

accordé

D. La femme d. m d n^{xx} m^{xx} x^{xx} #
 x b^{xx} s^{xx} x d composite s canue dola
 s omme d. n d b m^{xx} l b m^{xx} # b^{xx} s^{xx} x d
 d'auuie l ad. Vmuidir p au m^{xx} m^{xx}
 Jouy l. l. l. c. q. s d d'Orbucille n y^{xx}
 y l. l. l. c. d. y a u l i m m r a p o r m^{xx} y
 H. p r i s t a n u o i s u a o r i e l d u s a p r e
 D e p r i s t a p r i s t i n c o m p r e , d d o l a
 s o m m e d o m^{xx} . x x # t o u u o i a d
 H u i s f o u t i u o d u y p a r a d i x l i n o s
 p a u i s t a d o l a n a c a u s o d o l a n n e
 t r i s m o t a u d e r a i n s i p m d 1683 d. d d
 t e m a r r e n m d e n n p a u l a y s v l o r e q
 a l a y V m u i d i r s u m m l. l. l. c o u t o u
 p a s s e p a d u a m l. l. d d' l e u i g u o d
 M o u e t N o t a n C h l e u d y a o i a
 L e d e u i n r o u s 1639 p o u r n e y a l a
 C h a o g o d e r e p r i s e e y

m d n^{xx} m^{xx} x^{xx} # x b^{xx} s^{xx} x d

m

D. La femme d. xxx b^{xx} # d'auuie
 p a u m o u s t m^{xx} p i e r e p i t h o n r o y e

No^{tes} le 31 aout 1639 en la
chausse de reprise cy

494^e m^{re} x^{re} m^{re} 61/2d

De la somme de 65 m^{re} xl^e 61/2d
dun pas m^{re} Jay tambourin
p^{re}tidan en la chausse de l'emp^{re}
compote seau de la somme de 49
m^{re} xxv^e 24/2d m^{re} 24/2d a alloué
en reprise a usure au hie du hup^{re}
derrière du comp^{re} p^{re}tidan a dola
somme de 45 xlv^e 24/2d pour une
année. Et au dernier sep^{re} m^{re} 1633
a eu de p^{re}tidan la somme de 45 xlv^e
fontaine de la chausse de l'emp^{re}
p^{re}tidan a usure de pas m^{re} Jay
suo les maisons basties par l'emp^{re}
p^{re}tidan tambourin en la chausse de
coulambie. Et au dernier pas m^{re} Jay
passé par l'emp^{re} de l'emp^{re} de l'emp^{re}
no^{tes} le 31 aout 1639 a l'emp^{re}
de reprise de pas m^{re} Jay somme cy

65 m^{re} xl^e 61/2d

De la somme de 65 m^{re} xl^e 61/2d
dun pas m^{re} Jay tambourin de la
chausse de l'emp^{re} de l'emp^{re}
p^{re}tidan a usure de pas m^{re} Jay
61/2d 24/2d 24/2d compote seau de la
somme de 49 xlv^e 24/2d m^{re} 24/2d a alloué en
reprise a usure au hie du hup^{re}

1791, 1801, 1811, 1821, 1831, 1841, 1851, 1861, 1871, 1881, 1891, 1901, 1911, 1921, 1931, 1941, 1951, 1961, 1971, 1981, 1991, 2001, 2011, 2021, 2031, 2041, 2051, 2061, 2071, 2081, 2091, 2101, 2111, 2121, 2131, 2141, 2151, 2161, 2171, 2181, 2191, 2201, 2211, 2221, 2231, 2241, 2251, 2261, 2271, 2281, 2291, 2301, 2311, 2321, 2331, 2341, 2351, 2361, 2371, 2381, 2391, 2401, 2411, 2421, 2431, 2441, 2451, 2461, 2471, 2481, 2491, 2501, 2511, 2521, 2531, 2541, 2551, 2561, 2571, 2581, 2591, 2601, 2611, 2621, 2631, 2641, 2651, 2661, 2671, 2681, 2691, 2701, 2711, 2721, 2731, 2741, 2751, 2761, 2771, 2781, 2791, 2801, 2811, 2821, 2831, 2841, 2851, 2861, 2871, 2881, 2891, 2901, 2911, 2921, 2931, 2941, 2951, 2961, 2971, 2981, 2991, 3001, 3011, 3021, 3031, 3041, 3051, 3061, 3071, 3081, 3091, 3101, 3111, 3121, 3131, 3141, 3151, 3161, 3171, 3181, 3191, 3201, 3211, 3221, 3231, 3241, 3251, 3261, 3271, 3281, 3291, 3301, 3311, 3321, 3331, 3341, 3351, 3361, 3371, 3381, 3391, 3401, 3411, 3421, 3431, 3441, 3451, 3461, 3471, 3481, 3491, 3501, 3511, 3521, 3531, 3541, 3551, 3561, 3571, 3581, 3591, 3601, 3611, 3621, 3631, 3641, 3651, 3661, 3671, 3681, 3691, 3701, 3711, 3721, 3731, 3741, 3751, 3761, 3771, 3781, 3791, 3801, 3811, 3821, 3831, 3841, 3851, 3861, 3871, 3881, 3891, 3901, 3911, 3921, 3931, 3941, 3951, 3961, 3971, 3981, 3991, 4001, 4011, 4021, 4031, 4041, 4051, 4061, 4071, 4081, 4091, 4101, 4111, 4121, 4131, 4141, 4151, 4161, 4171, 4181, 4191, 4201, 4211, 4221, 4231, 4241, 4251, 4261, 4271, 4281, 4291, 4301, 4311, 4321, 4331, 4341, 4351, 4361, 4371, 4381, 4391, 4401, 4411, 4421, 4431, 4441, 4451, 4461, 4471, 4481, 4491, 4501, 4511, 4521, 4531, 4541, 4551, 4561, 4571, 4581, 4591, 4601, 4611, 4621, 4631, 4641, 4651, 4661, 4671, 4681, 4691, 4701, 4711, 4721, 4731, 4741, 4751, 4761, 4771, 4781, 4791, 4801, 4811, 4821, 4831, 4841, 4851, 4861, 4871, 4881, 4891, 4901, 4911, 4921, 4931, 4941, 4951, 4961, 4971, 4981, 4991, 5001, 5011, 5021, 5031, 5041, 5051, 5061, 5071, 5081, 5091, 5101, 5111, 5121, 5131, 5141, 5151, 5161, 5171, 5181, 5191, 5201, 5211, 5221, 5231, 5241, 5251, 5261, 5271, 5281, 5291, 5301, 5311, 5321, 5331, 5341, 5351, 5361, 5371, 5381, 5391, 5401, 5411, 5421, 5431, 5441, 5451, 5461, 5471, 5481, 5491, 5501, 5511, 5521, 5531, 5541, 5551, 5561, 5571, 5581, 5591, 5601, 5611, 5621, 5631, 5641, 5651, 5661, 5671, 5681, 5691, 5701, 5711, 5721, 5731, 5741, 5751, 5761, 5771, 5781, 5791, 5801, 5811, 5821, 5831, 5841, 5851, 5861, 5871, 5881, 5891, 5901, 5911, 5921, 5931, 5941, 5951, 5961, 5971, 5981, 5991, 6001, 6011, 6021, 6031, 6041, 6051, 6061, 6071, 6081, 6091, 6101, 6111, 6121, 6131, 6141, 6151, 6161, 6171, 6181, 6191, 6201, 6211, 6221, 6231, 6241, 6251, 6261, 6271, 6281, 6291, 6301, 6311, 6321, 6331, 6341, 6351, 6361, 6371, 6381, 6391, 6401, 6411, 6421, 6431, 6441, 6451, 6461, 6471, 6481, 6491, 6501, 6511, 6521, 6531, 6541, 6551, 6561, 6571, 6581, 6591, 6601, 6611, 6621, 6631, 6641, 6651, 6661, 6671, 6681, 6691, 6701, 6711, 6721, 6731, 6741, 6751, 6761, 6771, 6781, 6791, 6801, 6811, 6821, 6831, 6841, 6851, 6861, 6871, 6881, 6891, 6901, 6911, 6921, 6931, 6941, 6951, 6961, 6971, 6981, 6991, 7001, 7011, 7021, 7031, 7041, 7051, 7061, 7071, 7081, 7091, 7101, 7111, 7121, 7131, 7141, 7151, 7161, 7171, 7181, 7191, 7201, 7211, 7221, 7231, 7241, 7251, 7261, 7271, 7281, 7291, 7301, 7311, 7321, 7331, 7341, 7351, 7361, 7371, 7381, 7391, 7401, 7411, 7421, 7431, 7441, 7451, 7461, 7471, 7481, 7491, 7501, 7511, 7521, 7531, 7541, 7551, 7561, 7571, 7581, 7591, 7601, 7611, 7621, 7631, 7641, 7651, 7661, 7671, 7681, 7691, 7701, 7711, 7721, 7731, 7741, 7751, 7761, 7771, 7781, 7791, 7801, 7811, 7821, 7831, 7841, 7851, 7861, 7871, 7881, 7891, 7901, 7911, 7921, 7931, 7941, 7951, 7961, 7971, 7981, 7991, 8001, 8011, 8021, 8031, 8041, 8051, 8061, 8071, 8081, 8091, 8101, 8111, 8121, 8131, 8141, 8151, 8161, 8171, 8181, 8191, 8201, 8211, 8221, 8231, 8241, 8251, 8261, 8271, 8281, 8291, 8301, 8311, 8321, 8331, 8341, 8351, 8361, 8371, 8381, 8391, 8401, 8411, 8421, 8431, 8441, 8451, 8461, 8471, 8481, 8491, 8501, 8511, 8521, 8531, 8541, 8551, 8561, 8571, 8581, 8591, 8601, 86

J. & Germain de m^r Chastellain
 M^r le Francois Nougard Sieur
 de Faroy ay^{ve} distal accusé de me
 Mag^{re} Chisler la femme et de dam^e
 Elzabeth Chisler vinfus dem^r Moreau
 Linnuan C^{me} Germain de f^r m^r
 Chisler ay^{ve} am^{te} la femme de
 m^r ny et ~~et~~ t^r b^r m^r et obelle pour
 l'ame et s^{ne} au Vingt Janvier 1683

accorde

La rente est de
478 # 19, 10 s. 1
Leurs de 12 #
6 s. 1 d.

[illegible]

my " my xx ~~xi~~ # C / my od

Je M^{re} Christophe le Bassin
concorda avec un autre, en l'année
d'aujourd'hui la somme de 200^l
en 1777 & en 1782 compos^l seauoir—

accord

Je en a Troy Vallon romme du
 fmanum a pavon Latomme de
 m 5 m. Lb # x m s composon deunon
 dilatomme de m 5 m. m 87 x m s
 allonir au vuzo article du chapitre
 d'apritu d'up rindam Compw adola
 somme de m 5 Lb # x pour une
 univ regent a ud vuir s'p m s
 1653 acant d'gaville somme d'fina
 aint que cad univir a d'vire d
 prind a pavonir p'afacm ay sur un
 en aroy Teyo d'vunir s'p m s
 d'fina d'vunir s'p m s Lb #
 p'afacm d'vunir s'p m s
 d'vunir s'p m s a la ch'v' d'apritu
 pour de ex m 5 m. Lb # x m s

Somme totale de ce chapitre 7 de
 v'v' d'v' d' de t'v'v' quatre mille
 trois cent trois L'v'v' s'p m s d'v'v' d'v'v'

Somme totale des sept chapitres
 de v'v' d'v' d' de quatre mille
 quatre cent quatre L'v'v' s'p m s d'v'v' d'v'v'

[illegible]

Memoire

Chapitre de temple le 20 d'end au 20
 fait temple de la somme de 119 9 li xxvi
 li s x d d'ne p' d'ane pithou
 y. l. de fu andro brissonnet & cur
 s'no d'el a chausse s'no layle somme
 le 20 d'ane na r'ingue la s'no
 de mil l'ine le 22 fevrie
 1693 p'actam r'ingue luy & no alloue
 y r'ingue la somme de 7 119 61' xxvi
 li s x d d' 119 9 li xxvi li s x d

alloue

li

et au lo s'ph' a r'ice d'ing s'ph'
 Chapitre de temple le 20 d'ane a f'
 temple de la somme de 119 9 li xxvi
 li s x d d'ne p' d'ane na r'ingue la s'no
 de fu ma Troy Coutice d'olayle somme
 le 28 Juille 1693
 p'actam r'ingue luy & no alloue y
 r'ingue la somme de

alloue

li

119 9 li xxvi li s x d
 et au lo s'ph' a r'ice d'ne s'ph' & a p'
 de temple le 20 d'ane a f' a r'ingue
 de la somme de 119 9 li xxvi
 li s x d d'ne p' d'ane na r'ingue la s'no
 de fu ma Troy Coutice d'olayle somme
 le 28 Juille 1693
 p'actam r'ingue luy & no alloue y
 r'ingue la somme de

alloue

Je ne t'aimais guère, et tu allais
Hors de Casomine de

$x_{m+1} = x_m + \frac{h}{2} x_m'$

A l'ao L. dix aore cle dug fop le 17 aore
 L'ostand au aore 2 d'el a founne
 my dix 6 luyt bus bus obelle d'ore
 2 au mons 2 l'ostand d'obray clon
 d'obray le 20 mons le 20 d'au aore mil
 L'ostand le 27 fop luy 1653 p'actum
 17 aore luy 17 aore luy 17 aore luy
 17 aore luy 17 aore luy 17 aore luy

in 912 luy # luy luy luy

J. Van Leuzingen of ap^{le} d. Vrij
 Day Sept. 17 ap^{le} d. temp^{le} le rindam
 a fait temp^{le} d. la somme d. 19 d. 11^l 6^{fl}
 susdane par m^{re}. J. van Leuzingen d.
 laq^{le} la somme le rindam n^{re} t^{re} ma. aueu
 of o^{re} p^{re} aot au rindam laq^{le} la somme laq^{le} t^{re} h^{re}
 a l'ouu^{re} y r^{re} p^{re} d^{re} ex a. 11^l 6^{fl} d. 11^l

27
m 9 m 11. 56 # x m A

Somme totale du premier chapitre
 de l'opuscule a cause de la vaine
 gloire de vingt neuf mille onze cent
 quatre soixant dix sept deniers de la

I have a Fairboy D. B. M. # 1000 in
 m. # 21st Carlet and 1000 in
 1000 in m. # 21st Carlet and 1000 in

Ex 64 $\frac{H}{\times 1}$ /

Anne bedaux de faculté de théologie
 droit Canon médecine et droit
 qui ont conduit l'Esprit de l'homme,
 Docteur en médecine et jurisprudence
 Rappresentant de l'Esprit de l'homme
 xxviij^e

D. Hendam Gray - Mic

De la somme principale du Colloge de
Nadbonne la somme de xxxviij s. pour le
Logis de la Salle des p. assemblées
en l'année 1717 Colloge pendant
l'année d'après Comp. cy xxxviij s.

A Vous La distribution fct aux
 assemblees annuelles premier Samedi de
 Noël a Glasgow de monseigneur l'Evêque
 depuis le premier octobre 1672 Jusq.
 au dix sixième ^{Septembre} 1673 Sur un le
 commandement de monseigneur l'Evêque de
 Ladite Université
 m. Lxxv R

Alonso

7. Quo sunt homines ^{divites} duros
 dolores variis et alius videntur

xiiij

alloue

L'offendant en paye apriere
L'assieur grand bidan Dolanation
D. franc casomme de xxl # #
suivant la Conclusion d'elay & universel
du Cinq octobre 1652 a quittance
et quittance
xxl #

xiiij

alloue

A Christophle Collet grand bidan
Dolanation d'ellemingue casomme
de xx # suivant la Conclusion d'ad Noin
Cinq octobre a quittance et quittance
xx #

xl

alloue

A Antoine Tolly petit bidan
Dolanation d'ellemingue casomme
de # suivant la Conclusion d'ad
Joue Cinq octobre 1652 a quittance
et quittance
m #

xl

alloue

A Claude Thibault fil a Dolanation
L'assieur casomme de L # # & 6 p pour
L'assieur de son pourceu et la
Conclusion d'elay & universel du
Nouembre 1652 a quittance et quittance
L # # & 6 p

xl

alloue

Audier L'assieur grand bidan
Dolanation D. franc casomme de
m # # suivant la Conclusion d'ad
Nouembre 1652 a quittance et
m # #

xl

Audier Thibault

Somme du denier de capitale
de prise et de denier mille
trois cent quatre vingt et cinq #
V. S. de l'année

Le second au fait d'apporter de la femme
pour le droit de tel pour l'un

allongé. Accord au titre du Doyen Universitaire
pour l'athlétique et l'ensemble de l'éducation

Comp 2 uni 1712 de l'uni nulle sig a fidele
Lure digest 105 6 d'uni 10 d'uni 432

Edige gawad E buad lay Ynimosi D. Lx.

— a domine d. Vingt & deux pous —
 Une main de ferre & de bois 7 la

1653 pour les gains ordonnés and

Yours I receive -
D. T. Harvey our man is still in prison

17) Sen affaron zindam Lancee dupm

Conj. 2^a x x #

4^e une copie de la leçon compl.

Minutabros diu illu 200

~~Faint handwritten notes at the bottom of the page.~~

— a Scribo d. l. a. v. 4077

in apostola *Christi*

James B. and his

Je ne doblai d'itoy d'apm comp 2

Cem quarante 140

69

alloué

Pour la distribution que
 Jeanne faisoit MM^{re} La Baronne
 Doyen^e Est, adjoins, officiers
 de lad^e Université pour leurs
 salaires et assistance a l'auditoire
 et Costes d'après Comptes des cinquante
 cinq 155th

69

alloué

Aux Procureurs fiscaux, Scribes et
 autres de lad^e Université pour les
 deux traités qui leur ont été
 de coutume de faire et de
 du Comptes suivants 60th

17

alloué

Aux Scribes de lad^e Université pour
 de l'œuvre la description et l'écriture
 d'après du r^g le temps d'après Comptes
 quarante 40th

7

alloué

Aux Procureurs de lad^e Université
 pour la prison qu'ils ont eue en
 l'affaire de lad^e Université pendant l'année
 d'après Comptes 10th

71

alloué

Aux deux bedeaux de lad^e
 Université quarante deux 42th

74

alloué pour

Aux deux bedeaux de l'auditoire de lad^e
 Université pour le long temps qu'ils ont
 travaillé 12th

XII 36

At Omo P. f. n. i. b. d. au. d. la
 alloue sans faculté d. i. n. pour l'union
 Consigne de p. i. n. a. v. a. c. a. t. i. o. n. s. a. t. t. r. a. d. i. c. t. i. o. n. s.
 en attendant de m. l. d. i. n. i. e. l.
 Sans quate Lure 24

XIII
 alloue

At Omo P. f. n. i. n. d. i. m. o. u. a. b. i. n. e.
 L'union sans 20

Somme du chapitre de la
 dépense commune mil quatre vingt
 quinze

Somme totale de la dépense
 tant ordinaire qu'extraordinaire y compris
 le chapitre de dépense et de
 trahie d'ing mille cinq cent une
 Lure dix sept sols et dix huit deniers
 et partant la somme totale qui
 est quarante quatre mille quatre cent
 trahie quatre Lurs huit sols et dix huit deniers
 égale la dépense tant ordinaire
 qu'extraordinaire y compris le chapitre
 de dépense qui est de quatre vingt
 neuf mille onze cent quinze sols et dix huit
 deniers de la somme de onze mille
 neuf cent trahie d'ing Lurs onze sols
 et dix huit deniers de laquelle il y a onze mille
 neuf cent trahie d'ing cent onze sols
 et dix huit deniers le rendant et diminuant
 de la somme de la dépense

Le present compte audit quel
gists tant y est de quel l'apport
a été ou l'annuaire des affaires
des Messieurs les vices royaux
des facultés supérieures promues les
nations adionnés l'officiers de
Laditte Université pour ce assésés
au collège du Cardinal le même
et la chambre de Messieurs
Monsieur Pierre Gallinier, cordon
le vendredi 9 octobre mil six
cent cinquante quatre ou sur
ou vaguement pour l'entier le tout
sans préjudice des déclarations opposées
et protestations continues et apostilles
tant du present compte que des
précédents et notamment pour ce
qui regarde les impressions faites
cy dessus.



